



CHARTRE AMBASSADEURS M TAG

L'Ambassadeur M TAG est un client du réseau de transport de la métropole de Grenoble qui a pris connaissance de la présente charte et en a accepté les Conditions Générales d'Utilisation.

PREAMBULE

Être ambassadeur M TAG, en quoi cela consiste ?

L'objectif est de rassembler des personnes autour de centres d'intérêts en lien avec le territoire de Grenoble Alpes Métropole (découverte, culture locale, sorties...) et bien évidemment les transports en commun M TAG et la mobilité douce.

Vous deviendrez le porte-parole de la mobilité sur les réseaux sociaux et contribuerez à étendre la notoriété et la visibilité. Vous donnerez envie d'utiliser le réseau M TAG, tout en valorisant nos partenaires et la vie locale grenobloise.

Par le biais de challenges ou de communications personnalisées, vous serez encouragé à les partager sur vos réseaux sociaux respectifs.

Engagé dans les questions de développement durable, votre relais permettra de contribuer à la valorisation de déplacements plus responsables.

Pourquoi rejoindre les Ambassadeurs ?

En devenant Ambassadeur M TAG, vous aurez l'opportunité de participer à des évènements exclusifs, vous pourrez découvrir les coulisses du réseau M TAG et bien

entendu, vous pourrez aussi gagner des lots (cartes cadeaux, places pour des matchs locaux...) et bien d'autres surprises !

1. Les engagements de l'ambassadeur M TAG

1.1 Créer et partager du contenu sur les réseaux sociaux

Vous agissez en tant qu'ambassadeur de marque pour le réseau de transport en commun M TAG au sein de la métropole de Grenoble.

Vous êtes sollicité pour créer du contenu pour la marque et/ou repartager certaines de nos communications sur vos profils sociaux respectifs.

Par le biais de challenges sur des thématiques précises, vous êtes également invités à créer et diffuser du contenu sur vos réseaux sociaux pour valoriser les thématiques de ces challenges.

La création ou le relais de contenu se fait via une plateforme dédiée nommée Sociabble. L'ambassadeur doit créer un compte sur cette plateforme pour suivre l'actualité du programme, découvrir les challenges et les contenus à partager.

1.2 S'engager à respecter la marque

L'Ambassadeur s'engage à faire la promotion de la marque M TAG et des marques de mobilités douces de manière effective, sérieuse, loyale. Le registre de langage et le ton employé par l'ambassadeur habituellement doit être conservé.

Le contenu doit rester authentique.

1.3 Respecter un contenu approprié sur ses propres réseaux sociaux

L'Ambassadeur se tient seul responsable des contenus partagés sur les plateformes.

M TAG se dédouane de toute responsabilité. Il est dans son devoir de respecter les conditions d'utilisation des différentes plateformes sociales.

2. Propriété intellectuelle

Vous autorisez la marque M TAG à réutiliser ou republier sans contrepartie financière les contenus créés dans le cadre de ce programme d'ambassadeurs.

L'ambassadeur reconnaît que le retrait de contenus en ligne peut s'avérer difficile, et accepte ainsi que ceux-ci puissent être maintenues sur les supports concernés tels qu'initialement publiés, sous réserve que M TAG s'engage à ne pas reposter lesdits contenus au-delà de la durée autorisée, soit de 2 ans.

3. Compensation

L'ambassadeur M TAG n'est pas rémunéré directement pour cette activité. L'ambassadeur utilise la plateforme Sociabble pour diffuser ou rediffuser des contenus, ce qui lui permet de cumuler des points en temps réel à chaque action réalisée (cartes cadeaux, abonnements M TAG, invitation à des événements locaux, point fidélité sur le Club Avantag, etc...).

4. Critères de sélection

Les ambassadeurs M TAG doivent être des utilisateurs réguliers ou occasionnels du réseau de transport M TAG.

Les ambassadeurs M TAG doivent disposer de comptes sociaux non privés sur au moins l'une des 3 plateformes suivantes : instagram, tiktok, twitter, ou d'un compte facebook et doivent disposer d'un nombre d'abonnés supérieur à 250 personnes.

L'ambassadeur M TAG garanti :

- Avoir lu et accepté de respecter toutes les conditions générales énoncées
- Être âgé de 18 ans et plus
- Fournir des informations exactes lors d'envoi de la candidature (identité, entreprise, activités...)

Tout au long du programme, le non-respect de cette charte d'engagement peut faire l'objet d'un avertissement avant radiation complète du programme.

5. Durée et résiliation

La date d'entrée en vigueur s'applique dès l'instant où la société M TAG notifie de la validation de la candidature.

À tout moment l'une des deux parties peut mettre un terme à la collaboration, avec ou sans motif.

6. Utilisation des données personnelles

La SPL M TAG est attachée au respect des règles de protection de la vie privée de ses clients et des visiteurs de son site internet ainsi que de sa plateforme dédiée au programme ambassadeur.

Pour plus d'informations, consultez <https://www.tag.fr/333-protection-des-donnees-personnelles.htm>

Charte publiée le 10 juillet 2023 par M TAG